



Organisation
internationale
du Travail

CASE BRIEF: **APA INSURANCE**

Alice Merry, Sarfraz Shah et Aparna Dalal

IMPACT INSURANCE

CASE BRIEF:

APA INSURANCE

Description : APA Insurance Limited est l'une des plus grandes compagnies d'assurance du Kenya. La société dispose d'une équipe spécifique dédiée à la micro-assurance et à l'assurance agricole.

Produits offerts : APA Insurance Limited offre une gamme complète de produits d'assurance incluant l'assurance maladie, l'assurance de biens, l'assurance vie, l'assurance responsabilité civile et l'assurance agricole.

Partenaires de distribution : Les produits d'assurance agricole sont distribués par l'intermédiaire d'institutions financières, d'organisations d'agriculteurs, de coopératives, d'agents individuels, de courtiers, de fournisseurs d'intrants agricoles, de fintechs d'assurance agricole, d'organismes gouvernementaux et d'organisations de développement international.

Nombre de clients: APA a couvert près de 700 000 personnes à faibles revenus par le biais de ses produits de micro-assurance non agricoles et environ 215 000 personnes avec ses produits d'assurance agricole et bétail.

DÉVELOPPER UN MARCHÉ DE L'ASSURANCE AGRICOLE SOLIDE AU KENYA

Le Kenya a été l'un des pays pionniers en Afrique dans le développement d'un marché de l'assurance agricole pour protéger les petits exploitants et les éleveurs contre les risques d'incertitude et de variabilité climatiques. Une mesure vitale au Kenya, où, selon la Banque mondiale, six habitants sur dix dépendent de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche, et où plus de trois quarts des agriculteurs sont de petits exploitants, particulièrement vulnérables aux risques climatiques. Le premier projet pilote d'assurance agricole indiciaire du pays a été mené en 2008. Depuis, le gouvernement kenyan, le secteur privé et les organisations de développement s'efforcent de collaborer et d'expérimenter des dispositifs pour développer le marché.

Aujourd'hui, le pays bénéficie d'un secteur de l'assurance agricole dynamique, caractérisé par une diversité de régimes qui ont atteint une échelle significative. Il existe deux programmes soutenus par le gouvernement ciblant les agriculteurs et les éleveurs, ainsi qu'une gamme de produits de détail privés non subventionnés, dont beaucoup sont offerts par APA. Ces solutions privées sont bien intégrées dans les groupements et coopératives agricoles et offrent une protection supplémentaire à ceux qui ne sont pas couverts par les régimes publics. Dans l'ensemble, selon l'Association des assureurs kenyans, les primes d'assurance agricole augmentent rapidement dans le pays (augmentation de 50 % en 2017 par rapport à l'année précédente). L'expérience kenyane est riche d'enseignements pour les pays qui espèrent atteindre des niveaux de protection similaires.

DÉVELOPPER LES CAPACITÉS DU SECTEUR DE L'ASSURANCE AGRICOLE

APA a joué un rôle important dans le développement

d'un marché de l'assurance agricole solide au Kenya, grâce à sa position de grande compagnie d'assurance privée du pays et de partenaire solide du gouvernement kenyan. La micro-assurance et l'assurance agricole sont des composantes importantes de l'activité d'APA, et la société couvre actuellement près d'un million de Kenyans avec ces produits. Néanmoins, établir les bons types de partenariats avec le gouvernement s'est avéré difficile et a exigé la mise en œuvre d'un processus d'expérimentation tout au long des quatre dernières années.



Un pas particulièrement important a été franchi en 2015 avec le lancement du Programme national d'assurance agricole par le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche et la Banque mondiale. Ce programme offrant un produit d'assurance basé sur des indices de rendement régionaux couvre les producteurs de maïs dans 20 des 47 comtés du Kenya. Une couverture indiciaire basée sur les rendements permet de verser des indemnités aux agriculteurs lorsque le rendement moyen dans leur région tombe en deçà d'un certain niveau, quel que soit le rendement réel de chaque exploitation.

Le système repose sur un modèle de partenariat public-privé particulier. Généralement, la plupart des gouvernements qui soutiennent de tels programmes fournissent une subvention et ciblent des groupes spécifiques au sein de la population. Ils invitent les

compagnies d'assurance à présenter des offres de couverture d'assurance pour ces groupes dans des régions données du pays. Ce type de programme existe dans plusieurs pays, dont l'Inde, le Pakistan et le Mexique. Au Kenya, cependant, aucune compagnie d'assurance n'avait la capacité ou l'expérience nécessaire pour assurer seule un grand groupe ou une grande région. Par conséquent, plutôt que de se faire concurrence pour obtenir des contrats avec le gouvernement, sept compagnies d'assurance se sont réunies avec l'appui du gouvernement et de la Banque mondiale pour créer un consortium et lancer le programme ensemble.

Les compagnies d'assurance du consortium jouent un rôle plus important dans le programme que ce qui est habituellement observé dans d'autres pays. Elles sont responsables de toutes les fonctions, y compris l'enregistrement des clients et le traitement des sinistres. Le gouvernement fournit une subvention de 50 %.

Au départ, il s'est avéré difficile de faire collaborer sept entreprises aux styles de management distincts et aux attentes et motivations différentes. Le consortium a dû établir une structure organisationnelle claire pour améliorer sa coordination. Il a mis en place un conseil de gestion composé des directeurs généraux de chaque membre du consortium pour assurer la responsabilité de la planification stratégique. Il a également constitué un comité de gestion technique formé d'experts techniques et d'agronomes issus de chaque organisation membre, chargé de superviser les opérations quotidiennes.

Le programme s'est lentement développé jusqu'à connaître un succès considérable et a pu étendre sa portée grâce à une série de partenariats. Environ 337 000 agriculteurs ont été couverts au cours de la saison 2017-2018. L'un de ces partenariats a été établi avec Equity Bank, qui offre le produit aux agriculteurs lorsqu'ils contractent un crédit. Le programme vise à poursuivre son expansion pour atteindre 1 million d'agriculteurs d'ici 2020.

Le modèle de consortium du programme a permis au secteur privé d'acquérir une expertise et de renforcer ses capacités dans l'offre d'assurance au fil du temps. Les sept compagnies d'assurance, qui avaient une expertise limitée en micro-assurance au début du programme, ont toutes apporté leur contribution au comité technique, qui a produit une analyse conjointe sur divers aspects du programme. Ainsi, toutes les entreprises impliquées ont pu bénéficier de leur expertise commune et renforcer progressivement leurs capacités.

Dans le même temps, le consortium a été en mesure d'accroître progressivement la part de risque conservée. Au départ, le taux de conservation total du consortium n'était que de 10 %, le reste du risque étant transféré aux réassureurs. En trois ans, ce pourcentage a doublé pour atteindre 20 %. Le consortium s'est donc avéré un outil essentiel de renforcement des capacités pour développer la force du marché local d'assurance agricole.

En outre, un modèle de consortium similaire a été mis en place en Ouganda. Plusieurs des entreprises impliquées dans le consortium kenyan sont également présentes en Ouganda et y dirigent le consortium, transférant ainsi les connaissances acquises grâce à l'expérience kenyane au-delà des frontières du pays.

ÉQUILIBRER LES RÔLES DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS DANS L'ASSURANCE BÉTAIL

Dans le nord du pays, l'élevage est l'activité la plus répandue et il était donc vital que le marché de l'assurance offre également une protection aux éleveurs. Ils sont couverts par deux régimes complémentaires – le Kenya Livestock Insurance Program (KLIP), un régime public d'assurance indicelle et un régime privé d'assurance bétail indicelle (Index-Based Livestock Insurance, IBLI). Les deux systèmes utilisent un indice basé sur l'imagerie satellite. L'imagerie est utilisée pour déterminer si le niveau de fourrage disponible est suffisant pour le bétail, et la couverture prévoit le versement d'indemnités lorsque ce niveau tombe en dessous d'un certain seuil en raison d'une pluviométrie insuffisante.



La combinaison du système public et du système privé permet de protéger une grande partie des éleveurs kenyans. Toutefois, les modalités initiales de mise en place des deux régimes les ont d'abord conduits à se faire concurrence et ont limité leur impact commun. Au fil du temps, APA a été impliquée dans ces deux projets. Le programme gouvernemental, KLIP, est entièrement subventionné par le gouvernement, et les clients y sont inscrits par les autorités publiques avec l'aide des chefs de village.

Le programme a couvert plus de 18 000 ménages d'éleveurs au cours de la saison 2017-18. L'assurance privée IBLI, quant à elle, est proposée aux clients qui ne relèvent pas du régime public et ne bénéficient d'aucune subvention publique. La vente de ce produit s'est avérée difficile, car les éleveurs percevaient la prime comme élevée dans la mesure où d'autres recevaient le même produit gratuitement dans le cadre du programme KLIP. Après une campagne de plusieurs années, le gouvernement a accepté de subventionner le produit IBLI à hauteur de 50 %. Cette couverture continuera à être proposée à ceux qui ne participent pas au programme KLIP. Pour le secteur privé, c'est une formidable opportunité d'élargir le nombre de personnes couvertes conjointement par les deux régimes.

Après plus de dix ans de renforcement des capacités locales et d'expérimentations pour aligner les efforts publics et privés, le Kenya a développé un marché de l'assurance agricole et de l'assurance bétail solide. Le modèle de consortium adopté pour son régime d'assurance agricole s'est avéré particulièrement efficace et constitue un modèle intéressant pour les autres pays.



**Programme Finance Solidaire
Département des Entreprises
Organisation internationale du Travail**

4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22
Suisse

Tel.: +41 22 799 6478

Fax: +41 22 799 6896

Email: impactinsurance@ilo.org

Web: www.ilo.org/impactinsurance

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



/impactinsuranceFacility



@ILOFacility



Social Finance & Impact Insurance

Dans une perspective de justice sociale, le programme Finance solidaire travaille avec le secteur financier pour faciliter sa contribution à l'Agenda pour le travail décent de l'OIT. Dans cette perspective, il collabore avec des banques, des institutions de microfinance, des coopératives de crédit, des assureurs, des investisseurs et d'autres acteurs afin de tester de nouveaux produits, approches et processus financiers. Le Programme Impact Insurance contribue à ce travail en aidant le secteur de l'assurance, les gouvernements et leurs partenaires à concrétiser le potentiel de l'assurance en termes de développement économique et social.



Nous souhaitons remercier nos partenaires, la FSDA et l'AFD, d'avoir soutenu la publication de ce document.

